Académie de Grenoble **Annexe 1**
Division de l'enseignement privé

MOUVEMENT DE L'EMPLOI 2026 – DOSSIER DE CANDIDATURE

A renvoyer UNIQUEMENT sous format numérisé PDF « NOM.Prénom »
à la DEP et à la sous-commission de l'emploi
pour le 1er avril 2026 (délai de rigueur)

Le dossier numérisé pages 1 et 2 au format pdf uniquement, devra obligatoirement être enregistré sous « NOM.Prénom.pdf », et comprendra obligatoirement 3 éléments :

- L'annexe 1 ;
- La fiche de vœux éditée via l'application MOUVEMENT ;
- Le CV ;
- Eventuellement une lettre de motivation, ou tout autre pièce que vous jugerez utile.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Candidat

➢ **Nom d'usage** : ➢ Nom patronymique (de naissance) :

➢ **Prénom** :➢ Date de Naissance : / /

➢ Tél Port :

➢ Adresse :

➢ Code Postal : ➢ Ville :

➢ **Email professionnel académique** :@ac-.....fr

Situation administrative

Académie d'affectation actuelle :

Département d'affectation (ex : Isère) :

Discipline de concours :

Code discipline :

Etablissement actuel principal (Nom et commune) :

Statut administratif

❒ Maître contractuel en contrat définitif

❒ Maître contractuel en contrat provisoire

❒ Enseignant en lycée agricole privé

Votre ancienneté au 01/09/2025 :

Motif de la demande :

❒ Service Supprimé ou réduit

❒ Directeur d'établissement, ou adjoint souhaitant reprendre l'enseignement

❒ Directeur d'établissement prenant ses fonctions

❒ Demande de réintégration suite à un congé (préciser la nature du congé) :

❒ Maitre candidat à une mutation

- ○ Rapprochement de conjoint
- ○ Raisons médicales
- ○ Raisons familiales

❒ Stagiaires 2025-2026 en cours de validation

❒ Autres :

Académie de Grenoble
Division de l'enseignement privé

Annexe 1

Vœux d'affectation

Vous devez OBLIGATOIREMENT postuler sur l'application MVT **entre le 20 mars 2026 et le 1er avril 2026** et remplir le tableau ci-dessous conformément à vos vœux sur internet (joindre l'édition des vœux). Vous pouvez formuler de **1 à 8 vœux maximum uniquement** sur des services précis

Ces vœux doivent impérativement correspondre aux vœux formulés via Internet. **En cas de litige, ce sont les vœux enregistrés via Internet qui feront foi en commission consultative mixte académique**

Vœu	N° de service principal (obligatoire)	Etablissements demandés par ordre de préférence *(Nom et commune en toutes lettres)*	Quotité horaire (heures poste)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

Nombre d'heures souhaité et extension géographique (à remplir par tous les candidats)

❒ **Je souhaite un service à temps complet**.

A défaut de proposition d'un temps complet, j'accepterais un temps incomplet entreh et h.

❒ **Je ne souhaite pas un service à temps complet**, mais une quotité comprise entre h et h.

(Préciser si vous êtes en attente d'une décision du comité médical)

❒ **Je souhaite étendre ma candidature** aux zones géographiques suivantes (noter les N° dans les cases ci-contre ; voir détail sur document notice) :

Ce cadre est obligatoirement à compléter si vous êtes :

- **titulaire en perte d'heures**
- **ou en demande de retour à temps complet**
- **ou maître en contrat provisoire,**

❒ **Je privilégie un service à temps complet sur une autre académie** à un service incomplet dans l'académie de Grenoble et je souhaite que ma situation soit examinée en commission nationale d'affectation (CNA).

❒ **Je privilégie un service à temps incomplet sur l'académie de Grenoble**

A, le

Signature du directeur d'établissement actuel :

A, le

Signature du candidat :

Académie de Grenoble **Annexe 1**

Division de l'enseignement privé

NOMENCLATURE DU DOSSIER DE MOUVEMENT – ACADEMIE DE GRENOBLE

Catégories de candidatures

➢ **1 :** Maîtres dont le service est supprimé ou réduit ou recherchant un temps complet ou en demande de réintégration dans l'académie de Grenoble

➢ À la rentrée 2026 vous êtes déjà « titulaires » d'un certain nombre d'heures. Si vous avez souhaité conserver le bénéfice de ces heures, vous ne pouvez vous porter candidat que sur des compléments horaires, autrement dit, sur des services dont la quotité horaire sera inférieure à un mi-temps. Si votre service a été déclaré susceptible d'être vacant, vous pouvez postuler sur tout service, y compris sur votre service actuel.

➢ **2 :** Mutation

➢ Votre demande de mutation ne sera prise en compte que si votre emploi a préalablement été déclaré susceptible d'être vacant.

➢ **3, 4 et 5 :** Lauréats de concours en cours de validation de stage

➢ Les maîtres qui refuseront, sans motif légitime, de rejoindre leur affectation, perdront le bénéfice de leur concours.

➢ **Attention !** : l'affectation en contrat provisoire n'est prononcée que pour la durée de la formation ou du stage.

Situation administrative : ancienneté et état des services sont déclarés sous votre responsabilité

➢ Services et fonctions pris en compte : tous les services d'enseignement, de direction, de formation accomplis :

- ✓ Dans les établissements d'enseignement publics
- ✓ Dans les établissements d'enseignement général ou technique ou agricole privés sous contrat simple ou d'association
- ✓ Dans les établissements d'enseignement agricole précédemment reconnus par l'État.
- ✓ Les services égaux ou supérieurs au mi-temps accomplis à temps incomplet, à temps partiel de droit ou à temps partiel autorisé sont considérés comme des services à temps plein.

➢ Les durées des services en dessous du mi-temps doivent être proratisées : $\frac{\text{nb heures effectuées} \times 360}{18}$

Participation au mouvement national : Cas particulier

La situation des maîtres en contrat provisoire qui ont validé leur stage et n'obtiendraient pas d'emploi vacant sera systématiquement signalée au ministère et examinée en commission nationale d'affectation en juillet.

Peuvent également demander à ce que leur situation soit examinée en commission nationale d'affectation sous réserve de compléter la rubrique prévue à cet effet, les maîtres en perte d'heures ou en contrat provisoire qui privilégient une affectation à temps complet dans une académie quelconque à une affectation à temps incomplet dans l'académie de Grenoble.

Les maîtres en contrat provisoire dont la situation aura été signalée à la commission nationale d'affectation sont réputés postuler sur tout poste dans les académies qui leur seront proposées et s'engager à accepter les emplois proposés.

Zones géographiques d'affectation

Tous les candidats doivent impérativement remplir le cadre » nombre d'heures souhaité et extension géographique » en page

Si vous indiquez ces zones en page 1, vous accepterez par extension tout emploi dans les établissements situés dans ces zones.

Départements			
07	Tout le département de l'ARDECHE	**73**	Tout le département de la SAVOIE
26	Tout le département de la DROME	**74**	Tout le département de la HAUTE-SAVOIE
38	Tout le département de l'ISERE	**99**	Toute l'académie de Grenoble
Zones géographiques			
A	Annonay, Vienne, Roussillon + environs	**B**	Tournon, Valence, Romans + environs
C	Montélimar, Pierrelatte, Aubenas, Privas +environs	**D**	Grenoble et grandes banlieues
E	Chambéry, Aix les Bains, Pont de Beauvoisin,	**F**	Albertville, Moutiers, St-Jean de Maurienne
G	Annecy, et Bassin annécien + environs	**H**	Chamonix et Haute vallée d'Arve + environs
I	Chablais, Thonon, Evian, +environs	**J**	Genevois, basse vallée d'Arve + environs
K	Bourgoin Jallieu, La Tour du Pin, La Côte St André + environs.		

Information sur la procédure

Les candidatures sont examinées par les sous-commissions départementales de l'emploi internes à l'enseignement privé (SCDE) qui communiquent ensuite leurs propositions à la commission académique de l'enseignement privé (CAE). A l'issue de cette procédure interne, les directeurs d'établissement font connaître au recteur leurs avis sur les candidatures reçues. Au vu de ces avis, le recteur consulte la commission consultative mixte académique et adresse à chaque directeur des propositions d'affectation. Vous pourrez consulter ces propositions via Internet dans l'application MVT-prive à compter du 23 juin 2026. Sauf opposition d'un directeur dans un délai de 15 jours, le recteur procède ensuite à la nomination des maîtres proposés. Le recteur signale au ministère la situation des maîtres en contrat provisoire qui ont validé leur stage et n'ont pas obtenu d'emploi vacant et de certains maîtres prioritaires qui en ont expressément formulé la demande (en bas de page 1).

MOUVEMENT DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE - RENTREE 2026

Comment procéder pour postuler à un emploi ?

Vous êtes maître contractuel en contrat définitif ou stagiaire, vous devez :

a) **Formuler vos vœux sur des services précis via Internet dans l'application MVT-prive.**
Site internet : **http://www.ac-grenoble.fr** - rubrique : **MVT-prive**
(Un accusé réception vous sera automatiquement envoyé à l'adresse mél que vous aurez renseigné sur l'application à la fermeture du serveur (à partir du 6 avril 2026).

b) Consulter les emplois vacants **à partir du 20 mars 2026**

c) Formuler et imprimer vos vœux saisis sur internet **jusqu'au 1er avril 2026**

d) Résultats et affichage des affectations obtenues
(établissement principal uniquement) **via application MVT** **à partir du 24 juin2026**

e) **Compléter informatiquement le présent dossier** – et le renvoyer par courriel aux destinataires visés au point 2 ci-dessous.

Discipline : Soyez précis sur l'intitulé de votre discipline :
Pour les contractuels, il s'agit de la discipline et de l'option du contrat.
Pour les lauréats de concours (ou les candidats), de la discipline et l'option exactes du concours réussi ou présenté.

A qui transmettre le dossier ?

Vous devez compléter le dossier et numériser le dossier complet **sous format « NOM.Prénom.pdf » UNIQUEMENT**.

Le dossier complet comprend l'annexe 1, la fiche de vœux édite de l'application MVT et le **CV détaillé,** il devra être envoyé **uniquement par courriel** à :

1- la division de l'enseignement privé du rectorat de Grenoble	**2- la sous-commission de l'emploi du département du premier vœu**		**3- votre établissement d'affectation actuelle** (vos établissements le cas échéant)
mouvement.2d-prive@ac-grenoble.fr *(si vous souhaitez un accusé de réception, veuillez le paramétrer dans l'envoi de votre courriel)*	ARDECHE :	secretariat2@ddec07.fr	courriel habituel de l'établissement (secrétariat ou direction)
	DRÔME :	dec26@ddec26.fr	
	ISERE :	nicolas.varlet@ddec38.org	
	SAVOIE :	ddec73@ddec73.org	
	HAUTE-SAVOIE :	marie-laure.vukovic@ddec74.org	

Candidature sur un poste de DDFPT (joindre l'annexe 2)

Demande d'affectation d'un enseignant contractuel agricole (joindre l'annexe 3)

Pour toute candidature : joindre l'édition de vos vœux après avoir valider avec la touche « fin de saisie ». Un accusé de réception sera envoyé après la fermeture du serveur (à partir du 6 avril 2026).

Pièces justificatives à joindre au dossier

➢ **Si vous êtes maitre contractuel dans l'académie de Grenoble**
Aucun document complémentaire n'est demandé à l'exception des pièces justifiant une demande particulière et qui n'aurait pas déjà été transmise : rapprochement de conjoint, raisons médicales.

➢ **Si vous êtes maitre contractuel d'une autre académie**
- copie du 1er contrat d'enseignement, du dernier avenant et du dernier arrêté de promotion
- copie du diplôme le plus élevé
- pièces justifiant la demande (rapprochement de conjoint, raisons médicales, etc…)